

PROJET RESOLUTION 8.15 RESEAUX D'ECHOUAGE DE CETACES

La Réunion des Parties à l'Accord sur la Conservation des Cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente :

Considérant que les Plans d'Actions Nationaux, en tant que documents politiques spécifiques, visent à soutenir la mise en œuvre de l'ACCOBAMS au niveau national,

Rappelant les Résolutions 1.10 « Coopération entre les réseaux nationaux d'échouages de cétacés et la création d'une base de données », 2.10 « Facilitation des échanges d'échantillons de tissus », 3.25 « Échouages de cétacés vivants », 4.16 « Lignes directrices pour une réponse coordonnée en cas d'échouage de cétacés », 6.22 « Échouages de cétacés vivants » et 7.14 « Meilleures pratiques en matière de surveillance et de gestion des échouages de cétacés »,

Rappelant le document « Meilleures pratiques en matière d'enquête post mortem et d'échantillonnage de tissus sur les cétacés » résultant du processus d'harmonisation dans l'ACCOBAMS et ASCOBANS (ACCOBAMS-MOP7/2019/Doc33),

Prenant en considération la Recommandation 14.14 « Réseaux d'échouages de cétacés (CSN) » de la 14^{ème} Réunion du Comité Scientifique,

Reconnaissant que :

- Les réseaux d'échouages de cétacés (CSN) sont une source importante pour compléter les données sur la mortalité des cétacés, y compris les occurrences de prises accidentelles,
- Les CSN varient considérablement selon les exigences scientifiques, les facteurs politiques, les ressources, les infrastructures et l'expérience du personnel,
- une approche progressive du triage des carcasses permet de mener des enquêtes à différents niveaux, selon les ressources, les installations ou l'expérience du réseau d'échouage, et offre un cadre de collecte et d'interprétation des données approprié et optimisé en fonction des ressources disponibles,
- dans un grand nombre de cas examinés par les CSN existants, la cause du décès n'a pu être identifiée, ce qui indique qu'une amélioration de l'expertise est encore nécessaire,

Reconnaissant les efforts importants déployés par le Secrétariat et les deux coordinateurs (Université de Liège, Belgique, et Université de Padoue, Italie) pour organiser, malgré la pandémie de COVID-19, des formations en ligne et en présentiel pour quarante experts ACCOBAMS sur la nécropsie, suivant les pratiques exemplaires en matière d'enquête sur les causes de décès, y compris les prises accidentelles pendant les opérations de pêche (prises accessoires) et l'ingestion de déchets marins, enchevêtrements, le bruit, les collisions avec des navires et les maladies infectieuses (« Meilleures pratiques en matière d'enquête *post mortem* et d'échantillonnage de tissus sur les cétacés » résultant du processus d'harmonisation dans l'ACCOBAMS et ASCOBANS),

Rappelant le Plan d'action pour la conservation des cétacés en mer Méditerranée (IG25/13),

1) *Encourage* :

- les Parties à établir et/ou assurer le fonctionnement continu des réseaux d'échouages,
- le Secrétariat à continuer d'appuyer l'établissement de tels réseaux en collaboration avec les Unités de Coordination Sous-Régionales;

2) *Demande* au Secrétariat de :

- Promouvoir l'utilisation de nouvelles technologies, telles que la réalité virtuelle et la télé-nécropsie, afin d'accroître les possibilités de formation à distance, de soutien et de conseil en cas d'échouages de cétacés,
- Accroître les efforts de renforcement des capacités pour analyser les tissus afin de déterminer les causes du décès ;
- Accroître les efforts de renforcement des capacités dans la création de banques de tissus ;

3) *Demande* au Comité Scientifique de tester ces nouvelles approches et technologies dans des domaines pilotes sélectionnés, afin de mettre en œuvre un programme de formation continue, mettant en contact des experts avec des scientifiques locaux traitant les échouages de cétacés, et d'assurer une approche normalisée pour les enquêtes post mortem, la collecte de données, l'échantillonnage des tissus et les analyses ;

4) *Souligne* la nécessité d'améliorer la collecte de données sur la génétique et la pathologie des populations de cétacés ;

5) *Encourage* les Parties à soumettre leurs données nationales dans MEDACES ;

6) *Encourage* les Parties à poursuivre la collaboration au niveau régional entre les banques de tissus, afin de faciliter les échanges d'échantillons de tissus pour des analyses conjointes.